

Image not found or type unknown



Licensiement abusif hopices civils

Par **yo2502**, le **30/01/2008** à **18:49**

bonjour
j'ai été licensier des hospice civils de lyon après 9 mois de contrat pour le motif que le bulletin n°2 de mon casier judiciaire n'est pas vierge . d'après la loi concernant les établissements publics il n'avaient pas le droit et me l'on fait savoir.
Maintenant il m'oblige à reprendre le travail sous peine d'être licensier pour abandon de poste du fait que mon contrat se finit le 29 février.
Que dois-je faire ? puis-je demander des compensations pour le préjudice commis ?